



LES MONTAGNES QUI RELIENT LES HOMMES

AGR230723 du 06/11/2023

A Luzenac, le **08 NOV. 2023**

Madame la Présidente
Chambre Régionale des Comptes
500, avenue des États du Languedoc
34064 Montpellier Cedex 2

OBJET : Réponse écrite au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Haute Ariège (CCHA) pour la station de Goulier Neige pour les exercices 2018 et suivants
Transmission par messagerie : occitanie-greffe@crte-ccomptes.fr

Madame la Présidente,

Par courrier du 9 octobre dernier, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Haute Ariège (CCHA) pour la station de Goulier Neige pour les exercices 2018 et suivants.

En vertu des articles L.243-5, R.243-13 et R.243-14 du code des juridictions financières, je vous prie de bien vouloir trouver, à l'appui de la présente, ma réponse écrite.

Je souhaite en premier lieu revenir sur les retombées sociales et économiques générées par les stations de ski, et qui fondent l'appui financier apporté par la CCHA. Si je partage les difficultés évoquées par la Chambre pour réunir les estimations correspondantes, il n'en demeure pas moins que les études sérieuses et coûteuses réalisées sur trois stations ariégeoises (Ax 3 Domaines, Guzet et Beille) apportent des éléments essentiels que nul n'est venu démentir de manière argumentée à ce jour. Je me permets également d'insister sur le fait que l'intervention de la CCHA sur les stations lui permet de maintenir son niveau de ressources fiscales générées par les acteurs qui dépendent des stations, (CFE, taxes foncières, taxe de séjour). Ce faisant, le déficit réel de chaque station doit se mesurer à la lumière de ce panier fiscal.

Enfin, il paraît difficile d'être plus précis en matière d'impact sur l'emploi, ni d'ailleurs de considérer ce volet comme accessoire et négligeable.

En deuxième lieu, je me satisfais de ce que la Chambre ait pu reconnaître, à l'appui des arguments développés par la CCHA et le Département de l'Ariège, que les subventions d'équilibre versées en section d'exploitation du budget SPIC de la régie des stations de ski, puissent trouver un fondement sur la base des régimes dérogatoires prévus au CGCT (besoin de financement d'investissement nécessaires à l'exploitation du service public ne pouvant être couverts sans une augmentation excessive des tarifs d'une part, et suggestions particulières de service public imposées à l'exploitation d'autre part).

Dès 2024, et comme le mentionne votre rapport, la délibération sera étayée pour faire valoir ces deux régimes dérogatoires.

En troisième lieu, je réitère les réserves formulées dans ma réponse précédente en ce qui concerne le potentiel qu'offre la station de Goulier de s'inscrire dans un bouquet plus large en composant avec les différentes

Communauté de Communes
de la Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08
administration.generale@cc-
hauteariege.fr

www.cc-hauteariege.fr

Référent

Directeur Général des Services

potentialités de la vallée d'Auzat-Vicdessos. La Chambre considère d'ailleurs que cet élargissement du périmètre des stations à des domaines d'activités plus lucratives, qui participerait de la diversification et qui pourrait assurer une sorte d'équilibre global, mérite de s'appliquer généralement à l'ensemble des stations.

Sur ce point également, et sans écarter la possibilité d'investir progressivement ces domaines d'activités dès lors qu'une opportunité se créera, je ne peux que réitérer mes réserves :

- Rentabilité de ces activités à mesurer, en ce qu'elles puissent résoudre les besoins de financement des stations.
- Renforcement de ressources humaines et de compétences spécifiques et évolution des charges d'exploitation en découlant.
- Risques d'impacts majeurs générés par la diversification des activités dans l'environnement général des stations (problématiques foncières, mobilisation des ressources naturelles, impact sur les écosystèmes et la biodiversité, conflits d'usage et de partage des espaces, opposition écologique, modèles économiques éprouvés).

Ainsi, pour l'heure et comme présenté dans ma réponse précédente, la CCHA poursuit la démarche initiée dans le cadre du renouvellement de la DSP relative à l'exploitation des hébergements touristiques communautaires, en faisant porter au futur exploitant, une partie de l'investissement nécessaire à la modernisation et à la restructuration de l'établissement 'le Saint Bernard' à Ascou-Pailheres, et en insérant dans ses obligations contractuelles, la mise en œuvre d'activités 'avec et sans neige'.

En quatrième lieu, je vous confirme qu'une fois que la CCHA aura perçu l'ensemble des subventions publiques allouées à l'opération de réhabilitation des bâtiments de la station du plateau de Beille, et conformément à l'objectif de disposer d'une visibilité complète des besoins des stations, les bâtiments seront versés au syndicat en contrepartie d'une indemnité correspondante à l'annuité d'emprunt contracté pour financer l'opération. Je me permets d'ajouter qu'à ma demande, le montant annuel de cette indemnité a été intégré dans les comptes d'exploitation prévisionnels établis pour les 15 années à venir dans le cadre de l'étude régionale portée sur l'avenir des stations ariégeoises.

Enfin et en dernier lieu, je partage l'avis de la Chambre en ce que l'échelon départemental parait être le plus opportun pour la future gouvernance des stations, face aux enjeux de demain et aux lourds investissements à porter sur les 15 ans à venir.

J'adhère à l'idée qui consiste à fédérer autour des collectivités organisatrices (syndicats mixtes, Commune d'Ax les Thermes) qui continueraient à assurer l'équilibre d'exploitation, la création d'un syndicat mixte départemental qui pourrait confier l'exploitation de l'ensemble des stations ariégeoises à un seul opérateur économique et auprès duquel pourrait s'organiser une capitalisation nécessaire au financement des investissements autour de La Région, du Département, et d'organismes bancaires.

C'est en tout état de cause dans cette trajectoire que j'envisage d'engager la CCHA auprès de l'ensemble de ses partenaires. Dans ce cadre, j'envisage également de re-questionner le positionnement de la station d'Ax 3 Domaines dans le champ des compétences communautaires.

Ainsi et comme vous pouvez le constater, loin de nier l'évidence de changements majeurs pour l'avenir des stations de ski, sans pour autant les condamner aveuglément, c'est avec pragmatisme et convaincu de leur rôle déterminant sur le volet socio-économique, que je proposerai de poursuivre les politiques publiques de la CCHA en faveur d'un soutien durable et responsable de la stratégie de développement et de diversification des stations de ski.

Communauté de Communes de la Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08
administration.generale@cc-
hauteariege.fr

www.cc-hauteariege.fr

Référent

██████████
Directeur Général des Services
██████████

Vous remerciant pour la qualité des échanges intervenus dans le cadre de ce contrôle et de l'éclairage apporté par vos observations, qui nourrissent les réflexions en cours,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,
Alain NAUDY



Communauté de Communes
de la Haute-Ariège

Siège social

13, Route nationale 20
09 250 Luzenac
t. 05 61 64 68 00
f. 05 61 64 41 08
administration.generale@cc-
hauteariege.fr

www.cc-hauteariege.fr

Référent

██████████
Directeur Général des Services
██████████